

Département
NORD
Canton
GRANDE-SYNTHE
Commune
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2025-29

ARRETE DU MAIRE

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À MADAME CHRISTELLE DENEUVILLE**

5.5 – Délégation de signature

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le Maire peut déléguer, sous sa responsabilité et sa surveillance, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du 23 Mai 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Juin 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les arrêtés n°2020-03 du 23 Mai 2020, n°2020-22 du 9 Juin 2020, n°2025-001 du 15 Janvier 2025 et n°2025-18 du 08 Avril 2025 relatifs aux délégations de fonctions accordées aux adjoints et conseillers municipaux,

Vu l'accord-cadre conclu pour la fourniture et l'acheminement d'énergie gaz,

Considérant que, dans un souci de bonne gestion communale, il convient de déléguer la signature du Maire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donné à Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale Déléguée pour les décisions à prendre en vertu et selon les dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 dans le cas suivant :

4°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés subséquents relatifs à l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'énergie gaz.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale Déléguée pour les marchés subséquents relatifs à l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'énergie gaz et les courriers relatifs à la notification de ces marchés subséquents.

Article 3 : Les actes dressés comporteront uniquement le nom et la signature de l'élu, précédé de la mention « Pour le Maire ».

Article 4 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Notifié à l'intéressée,
- Transmis au sous-préfet de Dunkerque,
- Transmis au receveur municipal.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 05 juin 2025

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 10 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 10 JUIN 2025



Bertrand RINGOT